

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Désinfectant pour instruments
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
PRISMAN GmbH
Otto-Hahn-Ring 6-18
64653 Lorsch
www.prisman.de
- **Service chargé des renseignements:**
Alexander.Metz@prisman.de
info@prisman.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ++49 (0)6251- 866980 - 0, Mo - Fr 9-17 Uhr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
chlorure de didécylidiméthylammonium
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
- **Mentions de danger**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

(suite de la page 1)

- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorure de didécylidiméthylammonium

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

- **Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Informations relatives à l'environnement : Il n'existe pas d'informations sur les effets perturbateurs endocriniens pour l'environnement.

propriétés pour l'environnement.

Informations toxicologiques : Il n'y a pas d'informations sur les effets perturbateurs endocriniens pour la santé humaine.

pour la santé humaine.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium	2,5-10%
EINECS: 230-525-2	⚠ Skin Corr. 1B, H314	
Numéro index: 612-131-00-6	⚠ Aquatic Chronic 2, H411	
Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	⚠ Acute Tox. 4, H302	
CAS: 2372-82-9	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	2,5-10%
EINECS: 219-145-8	⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311	
Reg.nr.: 01-2119980592-29-xxxx	⚠ STOT RE 2, H373	
	⚠ Skin Corr. 1A, H314	
	⚠ Aquatic Chronic 1, H410	

(suite page 3)

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

		(suite de la page 2)
CAS: 68439-49-6	éthers de polyglycol d'alcool gras	≤2,5%
	⚠ Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 139-33-3	dihydrogénééthylènediaminetétraacétate de disodium	≤2,5%
EINECS: 205-358-3	⚠ STOT RE 2, H373	
Reg.nr.: 01-2119486775-20	⚠ Acute Tox. 4, H332	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un vêtement personnel de protection.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

(suite de la page 3)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Tenir les récipients hermétiquement fermés.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Classe de stockage:** LGK 8 B

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

(suite page 5)

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

(suite de la page 4)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en caoutchouc

• **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Polychloroprène - CR (0,5 mm) : Temps de rupture > 4 h

Caoutchouc nitrile/nitrilatex - NBR (0,35 mm) : Temps de rupture > 4h

Caoutchouc butyle - Butyle (0,5 mm) : Temps de rupture > 8 h

Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm) : Temps de rupture > 8 h

Polychlorure de vinyle - PVC (0,5 mm) : Temps de rupture > 4 h

Cette recommandation se base exclusivement sur la compatibilité chimique et le test selon EN 374 dans des conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'application. Il convient donc de se référer également aux Les recommandations du fournisseur de gants de protection doivent être prises en compte.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Gants en néoprène

• **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

• **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales**

• **État physique**

Liquide

• **Couleur:**

Selon désignation produit

• **Odeur:**

Aminée

• **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

• **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

• **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

0 °C

• **Inflammabilité**

Non applicable.

• **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

• **Inférieure:**

Non déterminé.

• **Supérieure:**

Non déterminé.

• **Point d'éclair**

>100 °C

(suite page 6)

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

(suite de la page 5)

· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	>11 (1%)
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,01 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Eau:	87,0 %
· VOC (CE)	0 %
· Teneur en substances solides:	7,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

(suite de la page 6)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	1.148 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	100 mg/l

7173-51-5 chlorure de didécyltriméthylammonium

Oral	LD50	238 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.342 mg/kg (rat)

2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Oral	LD50	261 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>600 mg/kg (rat)

139-33-3 dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>1-5 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 8)

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

EC50	mg/kg (rat)
EC50	0,062 mg/l (daphnia)
LC50/96h	0,19 mg/l (fish)

2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

EC50	0,01-0,1 mg/l (A)
	18 mg/l (Bel)
	0,073 mg/l (daphnia)
LC50/96h	0,68 mg/l (fish)

139-33-3 dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium

EC50	500 mg/l (Bel)
	140 mg/l (daphnia)
LC50/96h	>100 mg/l (fish)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

(suite page 9)

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

(suite de la page 8)

07 06 99 déchets non spécifiés ailleurs

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1903

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, chlorure de didécyldiméthylammonium), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG** DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, didecyldiméthylammonium chloride), MARINE POLLUTANT

· **IATA** DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, didecyldiméthylammonium chloride)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG**



· **Classe** 8 Matières corrosives.
· **Étiquette** 8

· **IATA**



· **Class** 8 Matières corrosives.
· **Label** 8

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant:** Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 8 Attention: Matières corrosives.

(suite page 10)

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

(suite de la page 9)

· No EMS:	F-A,S-B
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E1
· Quantités limitées (LQ)	5L
	-
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· Remarques:	Begrenzte Menge: 1. Kanister: Maximal 5ltr-Kanister in Umkarton, auf jeden Umkarton "Raute mit schwarzen Ecken-Etikett" aufbringen. 2. Flaschen: Maximal 30kg je Versandstück (Umkarton), "Raute mit schwarzen Ecken-Etikett" auf Umkarton aufbringen
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODÉCYLPROPANE-1,3-D I A M I N E , C H L O R U R E D E DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorure de didécylidiméthylammonium

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

(suite page 11)

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

(suite de la page 10)

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium	Annex I Part I
-----------	-------------------------------------	----------------

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Zolltarifnummer: 3808 94 90

648/2004/EG: 5-15% nichtionische Tenside, 5-15% kationische Tenside, <5% EDTA-Salze, Duftstoffe

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.04.2024

Nom du produit: bestdent DESINFECCION INSTRUMENTOS

(suite de la page 11)

· Phrases importantes*H301 Toxique en cas d'ingestion.**H302 Nocif en cas d'ingestion.**H311 Toxique par contact cutané.**H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H332 Nocif par inhalation.**H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Restriction de l'utilisation recommandée.***Produit réservé à un usage professionnel.*

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées, à notre connaissance, sur les informations actuellement disponibles concernant la manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute autre utilisation de ce produit en combinaison avec d'autres processus/procédures, non mentionnée dans cette fiche de données, relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue pas une garantie explicite ou implicite de qualité du produit ou d'adéquation à un usage particulier.

· Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit**· Contact: Hr. Dr. Metz****· Date de la version précédente: 20.02.2024****· Numéro de la version précédente: 5****· Acronymes et abréviations:***RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)**ICAO: International Civil Aviation Organisation**ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)**ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**